

## Commune D'ORVAULT

### DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

### ARRONDISSEMENT

NANTES

### CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

17 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi dix-sept juin, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du onze juin deux mille vingt-quatre, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

**Etaient présents** : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Vincent BOILEAU, M. Jean-Yves ROUX, Mme Linda PAYET, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, M. Dominique GOMEZ, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROÛT, Mme Elodie RAGUIN, M. Gilles BERRÉE, M. Damien LE ROUX, M. Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI

### **Absents ayant donné pouvoir** :

Mme Armelle CHABIRAND	donne procuration à	Mme Dominique VIGNAUX
M. Morvan DUPONT	donne procuration à	M. Yann GUILLON
Mme Sandrine BRUN	donne procuration à	Mme Valérie DREYFUS
Mme Françoise NOBLET	donne procuration à	Mme Colette VINET-PINSON
Mme Stéphanie BELLANGER	donne procuration à	M. Pierre ANNAIX

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## **32. Tarifs des activités sportives et de l'accès aux équipements sportifs municipaux**

### ***Monsieur ANGOMARD rapporte :***

Chaque année, les tarifs municipaux sont actualisés par décision du maire prise par délégation du Conseil municipal, dans la limite de l'inflation constatée durant

l'année écoulée. Le Conseil municipal est appelé à se prononcer dès lors qu'il s'agit de procéder à la création ou à la suppression d'un nouveau tarif.

S'agissant des activités sportives et de l'accès aux équipements sportifs de la Ville, les tarifs qui s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 doivent faire l'objet des modifications suivantes :

- **Gratuité pour les professionnels accompagnant des nageurs** dans le cadre de leur activité. En revanche, le fait pour un accompagnateur non professionnel de rester au bord du bassin habillé en civil sera désormais interdit. Si la personne souhaite accompagner un enfant, elle devra être en maillot de bain et s'acquittera du prix de l'entrée.
- **Gratuité de la carte du parcours d'orientation** pour une harmonisation des pratiques avec les communes voisines. Cette dernière est mise à disposition gracieuse aux formats papier et dématérialisé.
- **Actualisation du tarif de remplacement des clés** de contrôle d'accès aux équipements sportifs, pour que celui-ci corresponde au coût effectif facturé par le prestataire de la Ville.
- **Actualisation des autres tarifs** dans la limite de l'évolution de l'indice des prix à la consommation hors tabac sur douze mois glissants sur la base du dernier indice publié par l'INSEE (mars 2024). Ainsi, une augmentation de 2,13 % a été appliquée et les tarifs ont été arrondis au dixième d'euro inférieur.

## **I. ÉDUCATION SPORTIVE**

Le remboursement des inscriptions est possible sur le motif d'un déménagement de plus de 30 km ou de la contre-indication médicale à la pratique sportive. Toute demande doit faire l'objet d'un courrier adressé à Monsieur le Maire accompagné d'un relevé d'identité bancaire et d'un certificat médical ou d'un justificatif de déménagement. Le remboursement interviendra au prorata des séances restantes.

28 séances minimum sur les 33 semaines scolaires pour chaque activité municipale.

### **A. Entrées piscine du complexe sportif Roger Picaud**

<b>Piscine – Entrées grand public</b>	<b>Tarifs Précédents</b>	<b>Tarifs 2024-2025</b>
ENTREE INDIVIDUELLE PLEIN TARIF	<b>3,60 €</b>	<b>3,60 €</b>
ENTREE INDIVIDUELLE TARIF REDUIT	<b>2,30 €</b>	<b>2,30 €</b>
10 ENTREES PLEIN TARIF (Valable un an à partir de la date d'achat)	<b>26,30 €</b>	<b>26,80 €</b>
10 ENTREES TARIF REDUIT (Valable un an à partir de la date d'achat)	<b>15,70 €</b>	<b>16,00 €</b>

FORFAIT ANNEE PLEIN TARIF (Valable un an à partir de la date d'achat)	<b>111,90 €</b>	<b>114,20 €</b>
FORFAIT ANNEE TARIF REDUIT (Valable un an à partir de la date d'achat)	<b>72,30 €</b>	<b>73,80 €</b>
FORFAIT VACANCES ETE (du 9/7 au 31/8/2023)	<b>22,90 €</b>	<b>23,30 €</b>
ACCOMPAGNANT PROFESSIONNEL	<b>1,00 €</b>	<b>Gratuit</b>
ENTREE BREVET DE NATATION (appliqué pour les demandeurs hors activités organisées par la Ville)	<b>2,10 €</b>	<b>2,10 €</b>
ENTREE DOUCHE PAYANTE	<b>1,00 €</b>	<b>1,00 €</b>

<b>Entrées seniors (à partir de 60 ans)</b>				Tarifs Précédents	Tarifs 2024- 2025
<b>Quotients</b>	1 -	< ou =	à 565	<b>2,10 €</b>	<b>2,10 €</b>
	2 -	566	à 776	<b>2,30 €</b>	<b>2,30 €</b>
	3 -	777	à 1121	<b>2,50 €</b>	<b>2,50 €</b>
	4 -	1122	à 1416	<b>2,60 €</b>	<b>2,60 €</b>
	5 -	1417	à 1723	<b>2,90 €</b>	<b>2,90 €</b>
	6 -	1724	à 2207	<b>3,30 €</b>	<b>3,30 €</b>
	7 -	>	à 2207	<b>3,40 €</b>	<b>3,40 €</b>
	Communes extérieures				<b>3,40 €</b>

### **Modalités applicables :**

**Forfait annuel** : celui-ci est nominatif et donne accès à la piscine aux horaires d'ouverture au public (valable 1 an à partir de la date d'achat).

**Forfait été** : il est nominatif et donne accès à la piscine aux horaires d'ouverture au public (pendant les vacances scolaires d'été).

**Tarif réduit** : il est accordé sur présentation d'une pièce justificative, aux bénéficiaires suivants, une carte est établie pour la saison en cours :

- Les enfants âgés de moins de 18 ans (pièce d'identité, livret de famille...),
- Les membres des familles nombreuses composées de 3 enfants au minimum, tous âgés de moins de 18 ans et à charge (carte de famille nombreuse ou livret de famille),
- Les personnes à la recherche d'un emploi et les personnes bénéficiaires du R.S.A.,
- Les personnes en situation de handicap,
- Les groupes composés au minimum de 10 enfants accompagnés de 2 adultes minimum participant à la baignade,

- Les scolaires, apprentis et étudiants, jusqu'à 25 ans (sur présentation d'un justificatif).
- Les Maîtres-Nageurs Sauveteurs (présentation de la carte professionnelle),
- Le personnel municipal et de Nantes Métropole (présentation de la carte professionnelle).

**Gratuité** : elle est accordée aux bénéficiaires suivants, sur présentation d'une justification de l'âge (livret de famille, carte d'identité) et d'un justificatif du domicile sur Orvault (facture électricité, gaz, téléphonie, eau...) daté de moins de 2 mois au moment de l'entrée à la piscine, une carte est établie pour la saison en cours :

- Les enfants orvaltais de moins de 8 ans dans l'année civile, accompagnés dans le bassin par un adulte.
- Les jeunes orvaltais de moins de 25 ans, en période de vacances scolaires.

La gratuité est également accordée aux accompagnants intervenant dans le cadre professionnel.

#### **B. Activités aquatiques d'apprentissage, de perfectionnement et de bien-être**

En tenant compte des jours fériés, la Ville s'engage envers les usagers sur un principe de proposition de 28 séances minimum sur les 33 semaines scolaires, pour chaque activité municipale.

Les activités aquatiques sont encadrées par les Éducateurs territoriaux des Activités Physiques et Sportives de la Ville, titulaires du Brevet d'Éducateur Sportif des Activités de la Natation.

#### **Leçons de natation enfants et adultes**

Leçons de natation enfants (âgés de 5 ans au 1er/9 à 14 ans dans l'année en cours) nés entre 2010 et 2019 et leçons de natation adultes : (âgés de + de 14 ans). 28 séances minimum dispensées pendant la période scolaire, hors vacances.

Une remise de -30% et - 40 % sont appliquées respectivement pour le 2<sup>ème</sup> et à partir du 3<sup>ème</sup> enfant ou adulte.

Quotients	Tarifs annuels précédents			Tarifs annuels 2024-2025		
				Tarifs familles pour 1 enfant ou 1 adulte et pour 2 enfants ou 2 adultes et plus		
	Pour 1 enfant	Pour 2 enfants	Pour 3 enfants et +	Pour 1 enfant	Pour 2 enfants	Pour 3 enfants et +
1 - < ou = à 565	127,50 €	216,70 €	293,20 €	<b>130,20 €</b>	<b>221,30 €</b>	<b>299,40 €</b>
2 - 566 à 776	129,80 €	220,60 €	298,40 €	<b>132,50 €</b>	<b>225,20 €</b>	<b>304,70 €</b>
3 - 777 à 1 121	153,90 €	261,60 €	353,90 €	<b>157,10 €</b>	<b>267,10 €</b>	<b>361,40 €</b>
4 - 1122 à 1 416	157,30 €	267,30 €	361,70 €	<b>160,60 €</b>	<b>272,90 €</b>	<b>369,40 €</b>
5 - 1417 à 1 723	160,70 €	273,20 €	369,60 €	<b>164,10 €</b>	<b>279,00 €</b>	<b>377,40 €</b>
6 - 1724 à 2 207	169,10 €	287,40 €	388,70 €	<b>172,70 €</b>	<b>293,50 €</b>	<b>396,90 €</b>
7 - > à 2 207	172,10 €	292,60 €	395,80 €	<b>175,70 €</b>	<b>298,80 €</b>	<b>404,20 €</b>
Communes extérieures	226,60 €	385,20 €	521,10 €	<b>231,40 €</b>	<b>393,40 €</b>	<b>532,10 €</b>

### Jardin aquatique

Jardin aquatique : (enfants âgés de 3 à 5 ans jusqu'au 31/8) nés entre 2019 et 2021. 28 séances au minimum dispensées pendant la période scolaire, hors vacances.

Une remise de -65% et - 70 % sont appliquées respectivement pour le 2<sup>ème</sup> et à partir du 3<sup>ème</sup> enfant ou adulte.

Quotients	Tarifs annuels précédents			Tarifs annuels 2024/2025		
				Tarifs familles pour 1 enfant et pour 2 enfants et plus		
	Pour 1 enfant	Pour 2 enfants	Pour 3 enfants et +	Pour 1 enfant	Pour 2 enfants	Pour 3 enfants et +
1 - < ou = à 565	77,20 €	104,10 €	127,20 €	<b>78,80 €</b>	<b>106,30 €</b>	<b>129,90 €</b>
2 - 566 à 776	78,70 €	106,20 €	129,80 €	<b>80,30 €</b>	<b>108,40 €</b>	<b>132,50 €</b>
3 - 777 à 1 121	99,00 €	133,60 €	163,20 €	<b>101,10 €</b>	<b>136,40 €</b>	<b>166,60 €</b>
4 - 1122 à 1 416	100,90 €	136,10 €	166,30 €	<b>103,00 €</b>	<b>138,90 €</b>	<b>169,80 €</b>
5 - 1417 à 1 723	103,00 €	138,90 €	169,80 €	<b>105,10 €</b>	<b>141,80 €</b>	<b>173,40 €</b>
6 - 1724 à 2 207	107,90 €	145,60 €	177,90 €	<b>110,10 €</b>	<b>148,70 €</b>	<b>181,60 €</b>
7 - > à 2 207	110,60 €	149,30 €	182,40 €	<b>112,90 €</b>	<b>152,40 €</b>	<b>186,20 €</b>
Communes extérieures	118,60 €	160,00 €	195,50 €	<b>121,10 €</b>	<b>163,40 €</b>	<b>199,60 €</b>

## Activités sport santé – Aquagym adultes tarifs annuels et tarifs trimestriels

Activités municipales dispensées pendant la période scolaire, hors vacances (28 séances au minimum, de 40 mn dans l'eau).

Quotients				Tarifs annuels	Tarifs annuels	Tarifs annuels	Tarifs annuels
				1 séance/semaine précédents	2 séances/semaine précédents	1 séance /semaine 2024-2025	2 séances /semaine 2024-2025
1 -	< ou =	à	565	128,60 €	205,80 €	<b>131,30 €</b>	<b>210,10 €</b>
2 -	566	à	776	131,20 €	209,90 €	<b>133,90 €</b>	<b>214,30 €</b>
3 -	777	à	1 121	155,50 €	249,00 €	<b>158,80 €</b>	<b>254,30 €</b>
4 -	1 122	à	1 416	159,00 €	254,30 €	<b>162,30 €</b>	<b>259,70 €</b>
5 -	1 417	à	1 723	162,20 €	259,40 €	<b>165,60 €</b>	<b>264,90 €</b>
6 -	1 724	à	2 207	170,80 €	273,00 €	<b>174,40 €</b>	<b>278,80 €</b>
7 -	>	à	2 207	173,90 €	278,40 €	<b>177,60 €</b>	<b>284,30 €</b>
Communes extérieures				277,20 €	443,60 €	<b>283,10 €</b>	<b>453,00 €</b>

Activité dispensée pendant la période scolaire hors vacances (de 40 mn dans l'eau).

Quotient				Tarifs précédents	Tarifs 2024-2025
				La séance	La séance
1 -	< ou =	à	565	4,20 €	<b>4,20 €</b>
2 -	566	à	776	4,30 €	<b>4,30 €</b>
3 -	777	à	1121	5,10 €	<b>5,20 €</b>
4 -	1122	à	1416	5,20 €	<b>5,30 €</b>
5 -	1417	à	1723	5,30 €	<b>5,40 €</b>
6 -	1724	à	2207	5,60 €	<b>5,70 €</b>
7 -	>	à	2207	5,70 €	<b>5,80 €</b>
Communes extérieures				9,20 €	<b>9,30 €</b>

## C. Éducation sportive terrestre

### Multisports Cholière mercredi 5-11 ans

Dispositif proposé aux enfants de 5 à 11 ans, nés entre 2012 et 2018, séance d'une heure et demie, au complexe sportif Roger-Picaud (28 séances au minimum dispensées pendant la période scolaire, hors vacances).

Une remise est appliquée :

- Pour le 2<sup>ème</sup> enfant : -30%
- A partir du 3<sup>ème</sup> enfant : -40%

Quotients	Tarifs annuels précédents			Tarifs annuels 2024/2025		
	Tarifs familles pour 2 enfants et plus			Tarifs familles pour 2 enfants et plus		
	Pour 1 enfant	Pour 2 enfants	Pour 3 enfants et +	Pour 1 enfant	Pour 2 enfants	Pour 3 enfants et +
1 - < ou = à 565	57,70 €	98,10 €	132,70 €	<b>58,90 €</b>	<b>100,10 €</b>	<b>135,50 €</b>
2 - 566 à 776	58,90 €	100,00 €	135,30 €	<b>60,10 €</b>	<b>102,10 €</b>	<b>138,10 €</b>
3 - 777 à 1 121	77,70 €	132,00 €	178,60 €	<b>79,30 €</b>	<b>134,80 €</b>	<b>182,40 €</b>
4 - 1 122 à 1 416	79,30 €	134,80 €	182,40 €	<b>80,90 €</b>	<b>137,60 €</b>	<b>186,20 €</b>
5 - 1 417 à 1 723	81,30 €	138,20 €	186,90 €	<b>83,00 €</b>	<b>141,10 €</b>	<b>190,80 €</b>
6 - 1 724 à 2 207	85,40 €	145,00 €	196,20 €	<b>87,20 €</b>	<b>148,00 €</b>	<b>200,30 €</b>
7 - > à 2 207	87,50 €	148,60 €	201,00 €	<b>89,30 €</b>	<b>151,70 €</b>	<b>205,20 €</b>
Communes extérieures	92,90 €	157,90 €	213,50 €	<b>94,80 €</b>	<b>161,20 €</b>	<b>218,00 €</b>

### Escalade au gymnase de la Bugallière

Dispositif proposé aux jeunes de 8 à 17 ans (nés entre 2007 et 2016). Mercredi trois créneaux possibles : de 15h30 à 16h30 ; 16h30 à 17h30 ; 17h30 à 18h30, le lundi un créneau possible de 17h15 à 18h15. Deux sorties en salle spécialisée sont prévues. (28 séances au minimum dispensées pendant la période scolaire, hors vacances).

Une remise de -30% et - 40 % sont appliquées respectivement pour le 2<sup>ème</sup> et à partir du 3<sup>ème</sup> enfant.

Quotients				Tarifs annuels précédents			Tarifs annuels 2024/2025		
				Tarifs familles pour 2 enfants et plus			Tarifs familles pour 2 enfants et plus		
				Pour 1 enfant	Pour 2 enfants	Pour 3 enfants et +	Pour 1 enfant	Pour 2 enfants	Pour 3 enfants et +
1 -	< ou =	à	565	38,50 €	65,30 €	88,30 €	<b>39,30 €</b>	<b>66,60 €</b>	<b>90,10 €</b>
2 -	566	à	776	39,30 €	66,80 €	90,40 €	<b>40,10 €</b>	<b>68,20 €</b>	<b>92,30 €</b>
3 -	777	à	1 121	51,80 €	88,00 €	119,10 €	<b>52,90 €</b>	<b>89,80 €</b>	<b>121,60 €</b>
4 -	1 122	à	1 416	52,90 €	89,90 €	121,60 €	<b>54,00 €</b>	<b>91,80 €</b>	<b>124,10 €</b>
5 -	1 417	à	1 723	53,90 €	91,60 €	123,90 €	<b>55,00 €</b>	<b>93,50 €</b>	<b>126,50 €</b>
6 -	1 724	à	2 207	56,80 €	96,40 €	130,40 €	<b>58,00 €</b>	<b>98,40 €</b>	<b>133,10 €</b>
7 -	>	à	2 207	58,30 €	99,00 €	133,90 €	<b>59,50 €</b>	<b>101,10 €</b>	<b>136,70 €</b>
Communes extérieures				61,90 €	105,10 €	142,20 €	<b>63,20 €</b>	<b>107,30 €</b>	<b>145,20 €</b>

Dimanche en famille	Tarif unique 2023-2024	Tarif unique 2024-2025
Par personne et par séance	2,00 €	2,00 €

### **Activités multisports après l'école (espace familles)**

Ces activités sont proposées aux enfants du CP au CM2. Les enfants peuvent participer sous 3 statuts différents :

- Enfant fréquentant l'accueil périscolaire au forfait mensuel :  
La prestation multisports après l'école est intégrée dans le « forfait mensuel périscolaire » pour les familles qui ont choisi cette formule, elle n'implique pas de surcoût.
- Enfant fréquentant l'accueil périscolaire à l'unité :  
En plus de leur fréquentation ponctuelle, la fréquentation régulière de l'activité sera facturée en 10 fois, chaque mois qui suit l'activité.
- Enfants ne fréquentant que cette activité :  
Elle sera facturée en 10 fois, chaque mois qui suit l'activité.

28 séances minimum dispensées pendant la période scolaire, hors vacances.

Quotients	Tarifs Annuels 2024-2025 (tarifs année précédente)
Si QF < 710 € (QF plancher)	<b>14,70€</b> (14.40€)
Si QF > ou = à 710 € et < ou = à 2 300 €	<b>Tarif forfaitaire = (QF x 0,0209)</b> (QF x 0,0205) Soit un tarif allant de : <b>14.90€</b> (14.60€) à <b>48.20€</b> (47.20€)
Si QF > 2 300 € (QF plafond)	<b>51.30€</b> (50.30€)
Communes extérieures	<b>54.00€</b> (52.90€)

## II. LA MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Les équipements sportifs sont mis à disposition selon une amplitude horaire allant de 8h le matin jusqu'à 23h, 22h30 pour la surface sportive. La mise à disposition est possible jusqu'à 23h30 en autonomie, en particulier pour les compétitions. Toute heure entamée est due.

Toute fédération sportive bénéficie d'une gratuité une fois par an, sous réserve de la disponibilité des équipements sportifs.

Les tarifs de location des équipements sportifs apparaissent dans les tableaux ci-dessous :

(\*) : Les clubs sportifs orvaltais sont prioritaires et bénéficient d'une mise à disposition gratuite faisant l'objet d'une convention de gré à gré.

(\*\*) : Les écoles orvaltaises bénéficient de la gratuité. Les tarifs de mise à disposition au bénéfice des collèges et des lycées sont définis par le Conseil Départemental et par le Conseil Régional.

### A. Les grandes salles de sport

TYPE D'EQUIPEMENT	MODALITE TARIF	ASSOCIATION & CE-CSE / EHPAD & ASSIMILÉ / PROJET SPORTIF INDIVIDUEL (€)		ECOLE-COLLEGE & LYCEE (€)		ENTREPRISE / ORGANISMES PUBLICS (€)	
		ORVAULT (*)	HORS COMMUNE	ORVAULT (**)	HORS COMMUNE	ORVAULT	HORS COMMUNE
<b>GYMNASES</b> - Cholière R.Picaud - Bugallière - Bois Raguenet - Ferrière - Astérion - Agénor <b>SALLE SPECIALISEE GYMNASTIQUE</b> - Ferrière <b>SALLE DE RAQUETTES</b> - Germain Tilagone - Cholière R.Picaud	<b>Horaire</b> Jusqu'à 5h consécutives	18,80€	23,30€		28,10€	23,30€	35,30€
	<b>Forfait journée</b> Au-delà de 5h consécutives	112,70€	140,60€		168,90€	140,60€	212,30€
<b>LE COURT DE TENNIS COUVERT</b> - Cholière R.Picaud : - Court n°1 - Court n°2 - Court n°3 - Court n°4	<b>Horaire</b> Jusqu'à 5h consécutives	9,40€	11,70€		13,90€	11,70€	17,70€
	<b>Forfait journée</b> Au-delà de 5h consécutives	56,30€	70,20€		84,40€	70,20€	94,30€

## B. Les salles de sport

TYPE D'EQUIPEMENT	MODALITE TARIF	ASSOCIATION & CE-CSE / EHPAD & ASSIMILÉ / PROJET SPORTIF INDIVIDUEL (€)		ECOLE-COLLEGE & LYCEE (€)		ENTREPRISE / ORGANISMES PUBLICS (€)	
		ORVAULT (*)	HORS COMMUNE	ORVAULT (**)	HORS COMMUNE	ORVAULT	HORS COMMUNE
<b>LUTTE</b> - Cholière R. Picaud <b>BOXE</b> - Ferrière <b>DOJO</b> - Cholière R. Picaud <b>ESP. MUSCUL.</b> - Cholière R. Picaud <b>MULTISPORTS</b> - Cholière R. Picaud - Ferrière - Petit-Chantilly <b>DANSE</b> (parquet) - Petit-Chantilly <b>SALLE POLYVALENTE</b> - Cholière R. Picaud <b>MUR D'ESCALADE</b> - gymnase Bugallière	<b>Horaire</b> Jusqu'à 5h consécutives	<b>11,70€</b>	<b>17,60€</b>		<b>17,60€</b>	<b>17,60€</b>	<b>23,40€</b>
	<b>Forfait journée</b> Au-delà de 5h consécutives	<b>70,20€</b>	<b>105,50€</b>		<b>105,50€</b>	<b>105,50€</b>	<b>117,90€</b>

## C. Les salles de réunion des sites sportifs

TYPE D'EQUIPEMENT	MODALITE TARIF HORAIRE	ASSOCIATION & CE-CSE / EHPAD & ASSIMILÉ / PROJET SPORTIF INDIVIDUEL (€)		ECOLE-COLLEGE & LYCEE (€)		ENTREPRISE / ORGANISMES PUBLICS (€)	
		ORVAULT (*)	HORS COMMUNE	ORVAULT (**)	HORS COMMUNE	ORVAULT	HORS COMMUNE
<b>SALLES DE REUNION</b> - Cholière : - Espace clubs - Maison du sport - N°1 et n°2 de G. Tilagone - Halle de tennis - Vestiaires terrain football Synthétique - Stade Bugallière - Stade Gagné - Frébaudière : - Espace Phénix - Salle Olympie	<b>Horaire</b> Jusqu'à 5h consécutives	<b>11,70€</b>	<b>17,60€</b>		<b>17,60€</b>	<b>17,60€</b>	<b>23,40€</b>
	<b>Forfait journée</b> Au-delà de 5h consécutives	<b>70,20€</b>	<b>105,50€</b>		<b>105,50€</b>	<b>105,50€</b>	<b>117,90€</b>

**D. Les stades et installations liées (vestiaires et tribunes compris)**

TYPE D'EQUIPEMENT	MODALITES TARIF HORAIRE	ASSOCIATION & CE-CSE / EHPAD & ASSIMILÉ / PROJET SPORTIF INDIVIDUEL (€)		ECOLE-COLLEGE & LYCEE (€)		ENTREPRISE / ORGANISMES PUBLICS (€)	
		ORVAULT (*)	HORS COMMUNE	ORVAULT (**)	HORS COMMUNE	ORVAULT	HORS COMMUNE
<b>TERRAIN DE FOOTBALL ENGAZONNÉ</b> - A d'honneur Gagné - C Gagné - A d'honneur Cholière - C Cholière R. Picaud (sans éclairage)	Sans éclairage	<b>13,90€</b>	<b>18,80€</b>		<b>18,60€</b>	<b>21,10€</b>	<b>23,40€</b>
	Avec éclairage	<b>16,40€</b>	<b>21,10€</b>		<b>21,10€</b>	<b>23,30€</b>	<b>26,00€</b>
<b>TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHÉTIQUE</b> - B Gagné - B Cholière - la Bugallière	Sans éclairage	<b>11,60€</b>	<b>13,80€</b>		<b>12,60€</b>	<b>15,00€</b>	<b>16,30€</b>
	Avec éclairage	<b>13,80€</b>	<b>16,20€</b>		<b>15,00€</b>	<b>17,40€</b>	<b>18,70€</b>

TYPE D'EQUIPEMENT	MODALITES TARIF	ASSOCIATION & CE-CSE / EHPAD & ASSIMILÉ / PROJET SPORTIF INDIVIDUEL (€)		ECOLE-COLLEGE & LYCEE (€)		ENTREPRISE / ORGANISMES PUBLICS (€)	
		ORVAULT (*)	HORS COMMUNE	ORVAULT (**)	HORS COMMUNE	ORVAULT	HORS COMMUNE
<b>TYPE D'EQUIPEMENT</b>	<b>FORFAIT</b>						
<b>PARCOURS ORIENTATION CHATEAU DE LA TOUR ET SANITAIRES STADE DE GAGNE</b>	Kit Péda. complet	<b>8,30€</b>	<b>8,30€</b>		<b>5,60€</b>	<b>8,30€</b>	<b>8,30€</b>
	La carte d'orientation	<b>Supprimé</b>					
	sanitaires de Gagné	<b>29,00€</b>	<b>34,80€</b>		<b>23,10€</b>	<b>40,50€</b>	<b>46,60€</b>

**La carte d'orientation** : mise à disposition gratuite du format papier et dématérialisé.

**E. Autres équipements de plein air**

TYPE D'EQUIPEMENT	MODALITE TARIF HORAIRE	ASSOCIATION & CE-CSE/ EHPAD & ASSIMILÉ / PROJET SPORTIF INDIVIDUEL (€)		ECOLE-COLLEGE & LYCEE (€)		ENTREPRISE / ORGANISMES PUBLICS (€)	
		ORVAULT (*)	HORS COMMUNE	ORVAULT (**)	HORS COMMUNE	ORVAULT	HORS COMMUNE
<b>BOULODROME</b> - n°1 Petit-Chantilly - n°2 Petit-Chantilly - Bois Raguenet - Stévin	Sans éclairage	<b>5,90€</b>	<b>7,00€</b>		<b>7,00€</b>	<b>7,00€</b>	<b>8,10€</b>
	Avec éclairage	<b>8,10€</b>	<b>9,30€</b>		<b>9,30€</b>	<b>9,30€</b>	<b>10,50€</b>
<b>AIRE DE TIR A L'ARC</b> - Cholière R. Picaud	Sans éclairage	<b>13,80€</b>	<b>17,40€</b>		<b>17,40€</b>	<b>16,30€</b>	<b>19,80€</b>

**F. La piscine (vestiaires et bassin)**

TYPE D'EQUIPEMENT	MODALITE TARIF HORAIRE	ASSOCIATION & CE- CSE (€)		EHPAD & ASSIMILE (€)		ENTREPRISE (€)	
		ORVAULT (*)	HORS COMMUNE	ORVAULT	HORS COMMUNE	ORVAULT	HORS COMMUNE
<b>PISCINE MUNICIPALE</b>  - Cholière R. Picaud	La ligne	<b>13,80€</b>	<b>23,10€</b>	<b>8,10€</b>	<b>17,40€</b>	<b>17,40€</b>	<b>23,10€</b>
	Le bassin	<b>46,40€</b>	<b>81,00€</b>	<b>25,50€</b>	<b>58,00€</b>	<b>58,00€</b>	<b>81,00€</b>
TYPE D'EQUIPEMENT	MODALITE TARIF HORAIRE	PROJET SPORTIF INDIVIDUEL		ECOLE, COLLEGE & LYCEE		ORGANISMES PUBLICS	
		ORVAULT	HORS COMMUNE	ORVAULT (**)	HORS COMMUNE	ORVAULT	HORS COMMUNE
<b>PISCINE MUNICIPALE</b>  - Cholière R, Picaud	La ligne	<b>13,80€</b>	<b>17,40€</b>		<b>23,10€</b>	<b>23,10€</b>	<b>34,80€</b>
	Le bassin	<b>46,40€</b>	<b>58,00€</b>		<b>81,00€</b>	<b>81,00€</b>	<b>127,40€</b>

**G. Tarifs spécifiques liés à la gestion des équipements**

TYPE D'EQUIPEMENT	MODALITE TARIF	TOUT UTILISATEUR (€)
<b>GESTION D'ACCES AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS</b>	Clé de contrôle d'accès	42,64€
	Badge	4,50€

## H. La mise à disposition de personnel qualifié

		Tarifs horaires 2023-2024	Tarifs horaires 2024/2025
<b>Par agent, l'heure</b> (Toute heure entamée sera due)	ETAPS	33,90€	<b>34,60€</b>
	BEESAN, BEESAPT	33,90€	<b>34,60€</b>
	BE, BPJEPS et BNSSA	20,00€	<b>20,40€</b>

### **DECISION**

Sur proposition de la commission Culture, Sports, Coopération Internationale et Patrimoine Bâti et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** les tarifs des activités et équipements sportifs municipaux tels exposés ci-dessus, pour une application au 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Les recettes correspondantes seront imputées sur les comptes suivants : 70388/321, 322 ou 323 ainsi que sur les comptes 706888/326, 7472/321, 322 ou 323 et 7473/321, 322 ou 323.

Extrait certifié conforme  
Orvault, le 18 juin 2024

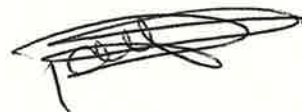
Pour le Maire  
**Le Directeur général adjoint**



**François BONNEAU**



**La secrétaire de séance**



**Linda PAYET**

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le : **19 JUN 2024**

Et par publication le : **19 JUN 2024**

